

2  
A transmis cette plainte au procureur de la République.

**NOUVELLE INTERPELLATION DE M. GUYOT**  
M. Guyot de Villeneuve vient d'adresser la lettre suivante au président de la Chambre :  
« J'ai l'honneur de vous informer que je me propose d'interpeller le ministre de la guerre, à la séance du vendredi 4 novembre, sur les suites qu'il a données à l'ordre du jour voté par la Chambre vendredi dernier. Je demanderais la discussion immédiate. »

## L'Affaire Dautriche

**QUATRE OFFICIERS EN CONSEIL DE GUERRE**  
Paris, 31 octobre. — La sixième séance s'ouvre à midi et demi, sous la présidence du général Bertin. On reprend l'audition des témoins.

**LE GENERAL DELANNE**  
Le général Delanne est introduit.  
— Je n'ai, dit-il, gardé aucun souvenir de la signature que j'ai donnée sur le carnet de réserve d'une somme de vingt mille francs. Le service des renseignements m'était absolument étranger quand j'y ai remplacé le général de Lacroix.

**UN JUGE.** — On ne vous a pas présenté un autre registre, quand vous avez signé le carnet de réserve ?  
R. — Non, j'ai signé parce qu'il y avait un emploi du service couronné. Je n'ai pas demandé d'explications.

**LE PRESIDENT.** — Le libellé était normal. Auriez-vous gardé le souvenir si on vous eût dit que c'était pour un service particulier ?  
R. — Je ne sais pas. Je n'ai pas demandé de déposition à ce sujet, car j'ai vu le nom d'Austerlitz.

**LE PRESIDENT.** — Je constate que c'est à la suite de votre déposition que le colonel Rollin et les capitaines François et Mareschal ont été inculpés, parce que dans leur interrogatoire ils avaient insisté beaucoup sur ce que vous aviez fait part de l'affaire Dautriche et de la destination donnée aux 20.000 francs qui avaient été pris sur la réserve.

**LE PRESIDENT.** — Je n'ai aucun souvenir de ce sujet.  
**LE PRESIDENT.** — Vous avez été mêlé à des faits qui ont été cités par le capitaine François, relatifs à la destruction d'un rapport qui a été brûlé le 14 mars ?  
R. — Le général de Galliffet m'avait donné l'ordre d'empêcher les officiers du deuxième bureau de s'occuper de l'affaire Dautriche. Je donnai cet ordre. Un jour, le capitaine François vint m'apposer un rapport relatif à l'affaire Dautriche. Je le fis détruire. Le soir, je racontai l'incident au général de Galliffet, qui vint à ma défense.

**LE PRESIDENT.** — Plus tard, le général de Lacroix vint à mon bureau, et me dit que l'un de nos agents de Nice était arrêté et qu'on demandait son extradition. On me demanda d'intervenir pour que cette extradition eût lieu. On me trouva aucun document intéressant. Ces documents furent reproduits dans un journal. Une interpellation eut lieu, qui motiva le retrait du général de Galliffet.

**M. RABIER.** — Si on vous avait parlé d'une affaire portant sur des documents de 25.000 francs, auriez-vous conservé le souvenir de cet incident ?  
R. — Ce ne m'aurait pas frappé.

**LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.** — Si on vous avait demandé l'autorisation d'acheter un document de 25.000 francs, cela eût-il sorti de votre mémoire ?  
R. — Le chiffre ne m'est pas frappé.

**LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.** — Le capitaine François prétend que l'affaire était urgente.  
R. — Je n'ai aucun souvenir de ça.

A toutes les questions qui lui sont posées par le commissaire du gouvernement, le général Delanne se borne à ouvrir les bras et à dire : « Je ne me souviens pas. »

**LE GENERAL LACROIX**  
Le général de Lacroix, chef du 14e corps, gouverneur militaire de Lyon, ancien sous-chef d'état-major général, est ensuite entendu.

Il déclare n'avoir aucun souvenir d'avoir été mêlé à l'affaire Austerlitz, le chef d'état-major étant réservé le soin de traiter directement, avec le chef du service des renseignements au sujet des opérations de ce service.

D'une manière générale, il ne peut être affirmatif sur les détails de la comptabilité du 2e bureau.

**LE COLONEL HACHE**  
A la reprise, c'est au tour du colonel Hache. La déposition est brève. Le témoin a fait un rapport sur l'annexion du service des renseignements au deuxième bureau ; il ignore la cause du changement. Il ressort de ses déclarations qu'il était nécessaire, à quelque moment que ce soit, de prélever sur la réserve pour une somme de 20.000 francs, par exemple.

Le colonel estime que le reliquat eût été insuffisant pour une grosse dépense. Il n'a vu ni le dossier Austerlitz ni les fiches. A propos de la valeur des documents que l'on achète, leur prix est subordonné à la qualité et à la situation de celui qui les fournit.

**LE CAPITAIN LAMBELIN**  
Cet officier a succédé au capitaine Mareschal ; il a retrouvé les documents remis par Austerlitz et les reçus que cet agent avait donnés.

A un moment, le commandant Rabier s'écrie :  
— Je remarque qu'il est bien difficile de faire la lumière ici.

On entend alors le commandant Pierrat, qui a traduit une lettre d'Austerlitz, puis la séance est levée à cinq heures et renvoyée à mercredi.

## Faits Divers RÉGIONAUX

### Singulière erreur judiciaire

Sous ce titre, nous avons fait part à nos lecteurs d'une sorte d'incident qui s'est produit à l'audience correctionnelle du tribunal de Béthune, à la suite de l'intervention d'un gendarme dans un interrogatoire.

Rappelons que le jeune Letombe était accusé de vol et se trouvait en liberté alors que d'après le bulletin du casier judiciaire, il semblait avoir été détenu dans une maison de correction depuis quelques années.

Un gendarme intervenant devant le tribunal de Béthune, résidant de l'inculpé, a révoqué publiquement l'accusé et a dit qu'il était condamné à la détention alors que la peine était subie par son frère.

Nous nous étonnons, dans ledit article, qu'une pareille erreur fut possible et nous nous demandons comment elle a pu se produire. Voici des détails précis qui montrent qu'il n'y a aucune erreur et que l'individu retenu au pénitencier est bel et bien le coupable, quel qu'en soit le gendarme de Leforest.

Le sieur Letombe (Philippe), demeurant à Leforest, a deux enfants : Letombe (Louis-Joseph-Ferdinand), né à Leforest le 23 janvier 1888 ; Letombe (Louis-Joseph), né à Leforest le 4 avril 1890.

Letombe (Louis-Joseph), né le 4 avril 1890, a été traduit deux fois devant le tribunal de Béthune : il a été, en septembre 1900, renvoyé jusqu'à 18 ans 1/2 dans une maison de correction. Les deux condamnations prononcées en 1900 s'appliquent bien à Letombe (Louis-Joseph), né le 4 avril 1890 ; c'est bien lui qui a été renvoyé dans une maison de correction et c'est bien lui qui y est détenu actuellement.

Il n'y a aucune erreur judiciaire. Il y a eu simplement un oubli ou omission nulle part impudique à l'audience, à la Justice, d'inscriptions dans le casier judiciaire de l'individu poursuivi. C'est ce qui a occasionné la confusion des bulletins de ces deux individus qui portent tous deux les mêmes prénoms, le tribunal ayant fait l'erreur de prononcer Letombe (Louis-Joseph-Ferdinand), qui est en liberté et qui est actuellement poursuivi, est bien celui qui devait être, de même que celui qui est détenu est bien celui qui a encouru la condamnation en vertu de laquelle il est détenu en maison de correction.

Il était d'ailleurs prévu que le casier judiciaire de celui qui est actuellement poursuivi, est bien celui qui est détenu en maison de correction, et qui rend toute erreur impossible.

**Les Verriers d'Hénin-Liétard**  
La situation à la verrerie Beauvois. — L'affaire Beauvois. — Les responsabilités de la Compagnie de Douargis. — Les verriers sans travail.

La situation des ouvriers de l'établissement Beauvois, sans travail depuis la rupture du four à verre, devient de plus en plus triste. Tous les travailleurs qui n'étaient pas liés à l'usine par un contrat de verrier sont congédiés. C'est la gêne au foyer, c'est la misère.

S'il y a eu hésitation au lendemain de l'accident, sur ses causes, il ne saurait plus y en avoir aujourd'hui. L'affaire Beauvois se prononce ; les responsabilités sont clairement établies de plus en plus ; la commission d'enquête désignée par le président du tribunal de Béthune ne se hâte pas, elle vient de constater l'effondrement total. La Compagnie de Douargis ne saurait plus contester ni esquisser les responsabilités de chômage, tant vis-à-vis du patron que vis-à-vis des ouvriers verriers, qui à l'époque actuelle sont dans l'impossibilité de trouver à signer, dans la région, un nouveau contrat.

Elle se défend du reste mollement et par l'organe de Me Butor, bat manifestement en retraite.

**AU TRIBUNAL**  
L'affaire est revenue à Béthune, devant le tribunal, le mercredi 26 octobre. Me Plouvier, pour M. Beauvois, a repris l'exposé des faits.

Me Butor a donné l'impression qu'il voulait rompre les chiens en battant les buissons. Pour les approches de la Chambre des députés de ne pas chercher de l'ouvrage ? Ne saurait pas que partout la campagne bat son plein ; qu'il n'y a plus une place libre devant un four ? pense-t-il que ces professionnels peuvent s'embaucher chez un condonnier ou chez un marchand de biens comme aux autres ?

Après quelques mots du citoyen Rémy, la parole est donnée au citoyen Lamendin.

**Discours de Lamendin**  
Le député de Lens-Liévin déclare d'abord qu'il est venu soutenir avec les électeurs de Pas-de-Calais, et remplir son mandat à la Chambre, parce qu'il est du devoir de tout représentant du peuple de dire publiquement et franchement les raisons de ses votes au Parlement.

Cette déclaration est vivement applaudie, puis le citoyen Lamendin, dans un langage clair et précis, rend compte de son mandat de député. Pendant près de deux heures, il fait une causerie fort intéressante et instructive, écoutée avec la plus grande attention par l'assemblée qui n'interrompt que pour applaudir les passages les plus intéressants.

**LA SESSION ORDINAIRE**  
Le citoyen Lamendin explique que pendant le mois de septembre, les sessions ordinaires de la Chambre à Lens ont eu lieu, la Chambre a tenu 49 séances, au cours desquelles il y a eu 191 scrutins publics.

Les débats les plus importants ont porté sur la suppression de l'enseignement congréganiste des départements de la Haute-Savoie, la réforme des réseaux de l'Ouest et du Midi, la réforme des justices de paix, la réforme des bureaux de placement, la politique intérieure du ministère Combes, l'administration et la situation de la marine, l'amnistie, etc., etc.

**LES VOTES**  
Le citoyen Lamendin explique alors ses votes.

ment. C'est un bien maigre argument de plaider !  
L'ingénieur Me Butor a demandé à M. le Président, le retrait à M. Pêtre, architecte, du mandat d'expert que le tribunal lui a accordé. Est-ce que l'honorable avocat suspecterait l'impartialité de l'architecte, ou sa science ? Ce serait un bien vilain compliment à M. le Président qui l'a choisi. Il voudrait, en son lieu et place, un ingénieur de verrerie ou un ingénieur des mines. Mais, Me Butor, M. Beauvois ne serait-il pas mieux fondé — à raison — que vous ne pouvez l'être, si un ingénieur d'une maison concurrente était désigné ? Et si c'était un ingénieur des mines, ne serait-ce pas, encore, ou irait-on, avec ce système de récusation contre des experts désignés par la justice ?

Mesur ne veut pas qu'en la cause actuelle, M. Beauvois puisse faire état des fissures, des lézards qu'il a fait constater dans des bâtiments d'usine ou de son habitation particulière. Que voilà donc une singulière prétention ! n'est-ce pas un élément important du problème en l'état actuel de preuve ?

Tout cela prouve surabondamment que la Compagnie sent le terrain se dérober sous elle et qu'elle ne tente plus que de limiter sa responsabilité. Ajoutons que Me Butor qui, il y a quinze jours, s'étonnait de la hâte du tribunal de Béthune à rendre son jugement sur les ouvriers sans travail, est aujourd'hui plus pressé que personne ; il demande au Tribunal de fixer un délai-limite, et dans une conversation d'après audience, disait au Président : « Les frais augmentent rapidement par chaque jour de retard... » Et en effet, ces frais augmentent du total de salaires dus, par jour, aux ouvriers réduits au chômage par suite du mauvais entretien, de consolidation insuffisante de galeries.

**SANS-TRAVAIL**  
Les verriers sentent de plus en plus la gêne envahir leurs foyers ; après plus de trois mois de chômage normal en verrerie, pour la visite et la réparation des fours, voici s'ajouter de nouvelles et longues semaines sans travail. Et, le crédit fait au fur et à mesure qu'il se prolonge. Mais, M. Beauvois a formellement promis qu'il ne cessera pas sa fabrication. Qu'il puisse tenir sur place, n'est-ce pas son obligation de bâtir ailleurs, après rachat de son établissement par la Compagnie de Douargis, il continuera à faire du verre. Les fournisseurs ont l'assurance, il n'hésite pas à l'affirmer ; ils ont confiance dans l'honorabilité incontestée de l'industriel verrier. Ils ont confiance, donc à traverser cette crise terrible et leur font un raisonnable crédit. eux-mêmes et le pays s'en trouveront bien.

**LE VER DES MINEURS**  
**REUNION DE LA COMMISSION**  
La Commission d'étude de l'Ankylotomie dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais, se réunira samedi, 5 novembre, à deux heures et demie, à l'école des Maîtres-Mineurs, à Douai.

Les citoyens Lamendin et Basly sont conviés à cette réunion.

**Lamendin devant ses Electeurs**  
Grande réunion au N° 12 de Lens

Samedi soir, à sept heures, le citoyen Arthur Lamendin a rendu compte de son mandat de député de Pas-de-Calais, devant une réunion organisée par la section syndicale.

C'est dans la vaste salle de bal du citoyen Robillard qu'a eu lieu cette réunion.

Par ses acclamations, l'assemblée constitue un bureau comme suit : Président, le citoyen Rémy, délégué mineur ; assesseurs, les citoyens Hacheur, conseiller municipal de Liévin, et Moes ; secrétaire, Casimir Beugnot, trésorier du Syndicat des mineurs de Pas-de-Calais.

Après quelques mots du citoyen Rémy, la parole est donnée au citoyen Lamendin.

**Discours de Lamendin**  
Le député de Lens-Liévin déclare d'abord qu'il est venu soutenir avec les électeurs de Pas-de-Calais, et remplir son mandat à la Chambre, parce qu'il est du devoir de tout représentant du peuple de dire publiquement et franchement les raisons de ses votes au Parlement.

Cette déclaration est vivement applaudie, puis le citoyen Lamendin, dans un langage clair et précis, rend compte de son mandat de député. Pendant près de deux heures, il fait une causerie fort intéressante et instructive, écoutée avec la plus grande attention par l'assemblée qui n'interrompt que pour applaudir les passages les plus intéressants.

**LA SESSION ORDINAIRE**  
Le citoyen Lamendin explique que pendant le mois de septembre, les sessions ordinaires de la Chambre à Lens ont eu lieu, la Chambre a tenu 49 séances, au cours desquelles il y a eu 191 scrutins publics.

Les débats les plus importants ont porté sur la suppression de l'enseignement congréganiste des départements de la Haute-Savoie, la réforme des réseaux de l'Ouest et du Midi, la réforme des justices de paix, la réforme des bureaux de placement, la politique intérieure du ministère Combes, l'administration et la situation de la marine, l'amnistie, etc., etc.

**LES VOTES**  
Le citoyen Lamendin explique alors ses votes.

Rappelant l'élection de M. Henri Brisson à la présidence de la Chambre des députés, il dit qu'il a voté pour le vieux et ferme républicain Paul Bert.

Sur les incidents de la Bourse du travail, Lamendin a voté l'ordre du jour de confiance, après avoir entendu les énergiques déclarations du gouvernement. Cet ordre du jour de confiance fut voté par 30 socialistes, 71 radicaux-socialistes, 114 radicaux, 80 radicaux.

Sur les interpellations relatives à l'expulsion de l'abbé Desor, venu en France pour créer de l'agitation cléricale et nationaliste, Lamendin a voté l'ordre du jour pur et simple, et a adopté cet ordre du jour par 317 voix contre 234 sur 551 votants.

**LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT**  
Très loyalement et tout en rendant hommage aux services rendus par M. Lefort, Lamendin déclare que lorsque l'ancien ministre du commerce interpella le gouvernement, il crut devoir donner sa confiance à M. Combes et à son ministère.

Après la discussion de cette interpellation, Lamendin déclara qu'il fallait surtout éviter la chute d'un ministère d'action qui a entrepris une œuvre de saine éducation.

**TARIFS POSTAUX**  
Après un débat déclaré, j'ai voté la loi relative au transport par les postes. Les lettres et objets recommandés ; 2° des envois de valeurs déclarées ; 3° des envois contre remboursement.

Le député de Lens-Liévin explique alors l'économie de cette loi qui apporte dans le service postal des innovations des plus pratiques.

**POUR L'AGRICULTURE**  
Lamendin a voté le crédit extraordinaire de 50.000 francs pour les dépenses de l'Exposition internationale de Saint-Louis (groupe de l'agriculture et de l'horticulture).

Lamendin a voté le crédit extraordinaire de 130.000 francs pour les dépenses de l'Exposition internationale de l'utilisation des alcools et des industries de la fermentation à Vienne.

Lorsque le député de Lens-Liévin déclara la nécessité pour le bien de l'agriculture du pays, de rechercher les moyens de trouver un système de dénaturation de l'alcool, de façon à en faire un produit d'éclairage pouvant concurrencer le pétrole, produit étranger.

**LA TUBERCULOSE**  
Après avoir expliqué longuement ses votes dans les affaires relatives aux grèves agricoles du Midi et aux discussions des lois ouvrières, Lamendin rappelle son vote en faveur des sociétés de secours mutuels et celui d'un projet de loi portant ouverture au ministère de l'Intérieur d'un crédit extraordinaire pour subvenir aux dépenses de la commission permanente de préservation contre la tuberculose, cette terrible maladie qui atteint surtout la classe des travailleurs.

**ENSEIGNEMENT CONGRÉGANISTE**  
Dans cette importante question de la suppression de l'enseignement congréganiste, le citoyen Lamendin a toujours voté les amendements de nature à rendre plus efficace la loi. Il a voté notamment la disposition additionnelle présentée par M. Dumont, aux termes de laquelle les novices ne pourront recevoir d'écoles ayant moins de 21 ans.

A 21 ans, fait judicieusement remarquer Lamendin, ces élèves participent au régime des lycées militaires, trouveront bien un camarade qui leur fera goûter de la vie ; aussi, après leur service, ils penseront sans doute qu'il vaut mieux chercher le paradis sur la terre, que de songer à gagner celui de l'autre monde.

**CHEMINS DE FER ALGERIENS**  
L'orateur donne de longs détails sur la question des chemins de fer algériens et les débats du projet de loi voté par la Chambre.

Il rappelle qu'il a voté pour le paragraphe additionnel à l'article 5, présenté par Jaurès, aux termes duquel, le gouverneur général serait obligatoirement tenu, après le rachat des chemins de fer algériens, d'organiser l'exploitation en régie des chemins de fer rachetés, mais que cet amendement fut repoussé.

J'ai voté le projet de loi portant ouverture au ministère de l'Agriculture, d'un crédit de 350.000 francs pour combattre l'invasion des rats et autres animaux nuisibles et venir en aide aux agriculteurs victimes de leurs ravages. (Applaudissements.)

**INCOMPTABILITES PARLEMENTAIRES**  
J'ai voté pour l'urgence d'un projet de résolution déposé par les citoyens Deville, de Pressense et Breton, tendant à invier le gouvernement à écarter de toutes les fournitures de l'Etat les sociétés industrielles et commerciales qui se trouvent représentées au Parlement par des membres de leur Conseil d'administration.

**SECOURS AUX RESERVISTES**  
L'orateur cite ses votes en faveur de l'Exposition internationale de Liège, de la participation du ministère des travaux publics à l'Exposition internationale de Saint-Louis, de l'amnistie, etc., et dit qu'il s'est efforcé de voter le projet de loi actuellement pendant devant le Sénat et portant allocation de secours aux familles désemploées des réservistes et territoriaux pendant les périodes d'instruction militaire. L'article 1er de cette loi, ainsi conçu, montre sa nécessité :

« Il est accordé aux familles désemploées des réservistes ou territoriaux appelés sous les drapeaux, un secours de 50 centimes par tête et par jour, pendant la durée de leur présence au corps. »

**OUVRIERS MINEURS**  
Le citoyen Lamendin termine en donnant des explications sur le projet de loi, modifié par le Sénat, portant ouverture d'un crédit pour secours à la Société coopérative des ouvriers mineurs de Saône-et-Loire (mines des Pellets-Châteaux), projet de loi qu'il a voté.

En ce mot, dit le citoyen Lamendin, j'ai rempli mon devoir comme député ouvrier et républicain socialiste. (Vifs applaudissements.)

**Discours de Beugnot**  
Après un appel en vain à la contradiction, le citoyen Beugnot prend la parole au nom du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais. Vous avez entendu votre député, dit-il, et vous acclamations lui prouvent qu'il a rempli son mandat au mieux de ses intérêts.

Mais Lamendin n'est pas seulement votre député ; il est aussi le secrétaire général et le fondateur du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais.

Or, si vous voulez que son intervention à la Chambre soit bonne, il ne faut pas seulement l'applaudir dans ses réunions, mais il faut aussi accomplir son devoir de syndiqué, il faut venir au syndicat.

Beugnot, dans un discours vibrant, prononce alors un plaidoyer dans lequel il fait ressortir l'importance de la situation.

Si les ouvriers abandonnent le syndicat, les Compagnies en profiteront pour baisser les salaires.

Beugnot, dans un discours vibrant, prononce alors un plaidoyer dans lequel il fait ressortir l'importance de la situation.

Si les ouvriers abandonnent le syndicat, les Compagnies en profiteront pour baisser les salaires.

Le citoyen Rémy expose quelques-unes des nombreuses réclamations des ouvriers.

Le citoyen Lamendin se présente de nouveau à la tribune et dans une allocution bien sentie, adure tous les ouvriers à se syndiquer, et fait l'historique du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, de cet enfant qui a mis au monde et qui devrait être grand maintenant.

**L'ORDRE DU JOUR**  
L'ordre du jour suivant, mis aux voix, est voté à l'unanimité :

« Les ouvriers du numéro 12 réunis salle Robillard, après avoir entendu les explications fournies par le citoyen Lamendin, approuvent sa conduite à la Chambre et le félicitent de son dévouement à la classe ouvrière. »

« Considérant en outre que ce n'est que par une action franchement socialiste en même temps que syndicale que les ouvriers peuvent espérer améliorer leur sort ;

« Que à cette considération est juste elle ne peut avoir d'effet qu'autant que les ouvriers y adhèrent sans réserve ; et qu'il est donc par suite de nature à encourager et de coté tout effort qui agit ainsi, laissant à l'initiative des ouvriers les décisions qui n'ont qu'un effet : celui de les signaler aux vengeances patronales. Ils se séparent au cri de : Vive la République sociale ! Vive le Syndicat ! Vive Lamendin ! »

**Basly à Wingles**  
Le banquet de la Ligue républicaine. — Belle manifestation. — L'œuvre ministérielle. — Le programme socialiste. — En avant !

Wingles n'a pas voulu mentir à ses traditions. Lors de la manifestation du 14 juillet, le citoyen Basly obtint aux dernières élections législatives la presque unanimité des voix et où le représente Leroy-comique d'une politique absolutiste, intolérante et néfaste s'en tirait avec une demi-douzaine de suffrages, nous n'avons entendu dimanche que les cris cent fois répétés de : Vive la République ! Vive Combes ! Vive Basly !

Le banquet de la Ligue n'a pas été seulement une magnifique et imposante manifestation politique, ça été aussi une véritable fête locale.

**L'ARRIVEE DE BASLY**  
A trois heures, le citoyen Basly arrive en voiture par la route de Vendin-le-Vieil. Il est reçu au passage à niveau de la ligne du chemin de fer par la musique municipale de Wingles et les membres de la Ligue. Une ovation touchante, cordiale et enthousiaste est faite au député socialiste.

Le citoyen Marquillet, vice-président de la Ligue, lui souhaite la bienvenue en ces termes :

« Nous sommes véritablement fiers de constater l'empressement que vous avez mis à accepter l'invitation de la Ligue républicaine socialiste. »

Vous avez été constamment à la peine. N'est-il pas juste que ce soit vous qui présidez ce banquet démocratique qui va réunir le meilleur du parti républicain de Wingles ?

Nul mieux que vous n'étiez capable de venir nous donner la marche à suivre pour travailler à l'émancipation sociale, pour engager le bon combat qui doit mener le monde du travail à son affranchissement.

La grande autorité que vous donnez votre long passé de dévouement à la classe ouvrière facilitera certainement votre tâche et fera enfin comprendre à nos concitoyens quel est leur devoir à cette heure difficile où la République est violemment attaquée.

Au nom de la Ligue républicaine, je vous souhaite la bienvenue.

« Les citoyens, acclamant comme il le mérite notre vaillant député Basly ! »

**LE BANQUET**  
La salle où doit avoir lieu le banquet se trouve à l'aube d'un grand jour de commémoration, il faut donc traverser le bourg dans toute sa longueur pour s'y rendre.

Le cortège se forme, musique en tête. Sur son parcours, la foule se presse, les habitants sortent en hâte de leur maison. Il est bien peu de gens qui ne connaissent personnellement leur représentant à la Chambre. De tous côtés, on se salue et s'embrasse.

« Deux arcs de triomphe ont été dressés dans l'unique rue de Wingles, et les inscriptions qu'ils portent, pour être natives n'en disent pas moins toute la sympathie de cette laborieuse population pour son élu. »

Une petite jeune fille offre à Basly un stylo bouquet.

**LE BANQUET**  
A la table d'honneur, nous remarquons : MM. Trévez, maire de Méricourt ; Debout, maire de Hénoisville ; Dubois, maire d'Etulluch ; Catene, président de la Ligue ; Marquillet, vice-président ; Martineche, secrétaire ; Evrard, secrétaire général du syndicat des mineurs ; Beugnot, trésorier du syndicat ; Rougier, secrétaire général de la Ligue de Lens ; Bourlet, secrétaire de la section de la Ligue des « Hommes de Pont-à-Vendin » ; Buslet, Hocq, Mascot, Bultes, Jorris, etc., etc.

Il y a 150 convives environ.

A l'issue du banquet, le citoyen Basly a prononcé un long discours, dont nous donnons ci-dessous la substance :

**Discours de Basly**  
Le député-maire de Lens remercie tout d'abord la Ligue républicaine de son aimable invitation.

Il y a un an, dit-il, lors de votre fondation, vous n'étiez qu'un faible noyau de militants. Aujourd'hui, votre groupe compte plus de cent adhérents. N'est-ce pas le meilleur éloge qu'on puisse faire de vos dévoués camarades qui se multiplient pour assurer définitivement à Wingles le triomphe du Socialisme sur ce qui reste de réacteurs et de détraqués ?

« Le même mouvement d'avant-garde se produit du reste dans la région houillère. A Méricourt, à Courrières et dans d'autres localités de moindre importance, les débats de la Ligue ont été plus que jamais intéressants. Aujourd'hui, votre groupe compte plus de cent adhérents. N'est-ce pas le meilleur éloge qu'on puisse faire de vos dévoués camarades qui se multiplient pour assurer définitivement à Wingles le triomphe du Socialisme sur ce qui reste de réacteurs et de détraqués ? »

« Le même mouvement d'avant-garde se produit du reste dans la région houillère. A Méricourt, à Courrières et dans d'autres localités de moindre importance, les débats de la Ligue ont été plus que jamais intéressants. Aujourd'hui, votre groupe compte plus de cent adhérents. N'est-ce pas le meilleur éloge qu'on puisse faire de vos dévoués camarades qui se multiplient pour assurer définitivement à Wingles le triomphe du Socialisme sur ce qui reste de réacteurs et de détraqués ? »

« Le même mouvement d'avant-garde se produit du reste dans la région houillère. A Méricourt, à Courrières et dans d'autres localités de moindre importance, les débats de la Ligue ont été plus que jamais intéressants. Aujourd'hui, votre groupe compte plus de cent adhérents. N'est-ce pas le meilleur éloge qu'on puisse faire de vos dévoués camarades qui se multiplient pour assurer définitivement à Wingles le triomphe du Socialisme sur ce qui reste de réacteurs et de détraqués ? »

**LE PROGRAMME SOCIALISTE**  
Très hardiment et en s'affranchissant tout d'abord de plus en plus des dogmes religieux, aussi détestables que les dogmes politiques, Basly expose clairement, lumineusement sa conception socialiste.

Tout pour et par le peuple, qui en a assez de la longue souffrance dans laquelle il est plongé. C'est le peuple qui a sauvé la République des attaques formidables de la réaction et qui a fait justice de la tyrannie de la bourgeoisie nationale et du sémitisme ; c'est le peuple qui par ses grandements terribles a fait reculer la main congréganiste. La République doit enfin donner à ce peuple les réformes qu'il attend depuis des années, elle doit reconnaître dans la charte constitutionnelle ses imprescriptibles droits à l'existence, à la liberté.

On a jeté la terreur, parmi la bourgeoisie, dit le député socialiste, en nous représentant comme des spoliateurs qui ne tenaient à l'expropriation de la fortune publique que pour se l'approprier eux-mêmes. On s'est entravé notre propagande par le mensonge, par l'imposture, par la suspicion. Le socialisme au pouvoir c'était la ruine et la honte de notre pays.

« Et pourtant, que voulons-nous, nous les socialistes parlementaires qui représentons la politique du tout ou rien avec les mêmes véhémences que nous combattons la politique de recul et de retour vers le passé ? Ce que nous voulons ? C'est la garantie du salaire, c'est la journée de huit heures de travail, c'est une retraite pour les vieux travailleurs, c'est l'assurance que l'ouvrier ne sera pas victime des crises industrielles. »

« Ce que nous voulons, c'est que l'ouvrier déshérité soit qu'on magnifie le travail, c'est que l'ouvrier ait plus peur du lendemain et que nous ne voyions plus les riches crever de pléthore pendant que des travailleurs qui ne demandent qu'à occuper leurs bras meurent de misère et de privations. »

« Voilà comment nous sommes des révois ! »

FEUILLETON DU 2 NOVEMBRE. N° 17

## LES Nuits Rouges

PAR Jules MARY  
PREMIERE PARTIE

### L'ANNEE DES MISERABLES

En une seconde les attrapeurs emplirent la cabane ; mais Philip et Catherine ne faisaient aucun point de résistance. Ils s'étaient couchés sur le sol, et les hommes durent les emmener, les yeux pleurant et gémissant. Quand on lui fit passer la soule, Philip eut une révolte et ses mains s'accrochèrent à la porte, désespérément. Un coup de bâton sur les doigts l'obligea de lâcher prise ; mais on le dit que la douleur lui faisait pour un instant oublier sa faiblesse. Il se débarrassa de l'homme qui l'avait frappé. Tous les deux roulaient, s'écrasant et se mordant avec une fureur sauvage.

Epuisé par cet effort, Philip venait de s'évanouir. Sa tête avait porté contre une pierre, et le sang coulait, rougissant ses longs cheveux malfaisants.

Catherine, qui elle-même avait perdu connaissance, fut déposée rudement auprès de lui.

Byrne ferma la cabane et laissa des gens devant la porte pour empêcher les deux vieux d'y rentrer.

Cette exécution faite, l'huissier et les autres redescendirent vers le village.

Le hôte, qui s'était levé radieux, était obscur